

THEME : RISQUES LIES AUX PESTICIDES

FICHE N°11 - "CONNAISSEZ-VOUS LES PESTICIDES ?"

Sous-thème : Risques pour la santé/Risques pour les ressources naturelles

Auteur : FREDON Poitou-Charentes

Les produits destinés à la protection des cultures ont longtemps été appelés "produits phytosanitaires". Aujourd'hui, ces produits sont désignés comme pesticides par les médias et le grand public. Pourtant, il faut bien différencier le terme "pesticide" des termes "produit phytosanitaire ou produit phytopharmaceutique". Cette fiche vous présente les définitions de tous ces termes ainsi que le devenir de ces pesticides lorsqu'ils sont appliqués.

PESTICIDES, PRODUITS PHYTOSANITAIRES, BIOCIDES... DE QUOI PARLE T-ON ?

Le terme "**pesticide**" désigne les substances ou les préparations utilisées pour repousser, détruire ou combattre les ravageurs et les espèces jugées indésirables (plantes, animaux, champignons, bactéries). Ce terme inclut également les régulateurs de croissance des plantes, les défoliants, les dessiccants, les agents réduisant le nombre de fruits ou évitant leur chute précoce, et les substances appliquées avant ou après la récolte pour empêcher la détérioration des produits pendant leur stockage ou leur transport.

Dans le langage courant, le terme "pesticide" est généralement associé à un usage agricole. Or, il englobe également les usages domestiques, urbains, d'entretien de la voirie et des espaces verts...

PESTICIDES = PRODUITS PHYTOSANITAIRES + BIOCIDES



Les Produits phytosanitaires

On emploie, d'une manière générale, le terme "**produit phytosanitaire**" (ou phytopharmaceutique), que ce soit en zone agricole ou non agricole, pour désigner plus spécifiquement les utilisations végétales des pesticides (agricoles et non agricoles). Les 3 principales catégories sont les insecticides (lutte contre les insectes), les herbicides (lutte contre les mauvaises herbes) et les fongicides (lutte contre les champignons). Mais, il existe également les rodenticides (lutte contre les rongeurs), les molluscicides (lutte contre les limaces)...



Un produit phytosanitaire désigne une préparation commerciale constituée d'une ou plusieurs substances actives auxquelles sont associés un certain nombre de formulants (adjuvants et dénaturants) qui les rendent utilisables par l'applicateur.



Les Biocides

Le groupe des pesticides inclue de nombreuses autres catégories d'usages que l'on oublie souvent : désinfectants, produits de protection (du bois, antipelluculaires, antimoisissures...), produits antiparasitaires (lutte contre les poux, les puces...). Tous ces produits composent la famille des "**biocides**". Ce terme désigne les substances actives destinées à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles dans les secteurs non agricoles, comme la conservation du bois, la désinfection ou certains usages domestiques. Les prises murales utilisées contre les moustiques dans les chambres des enfants font également parties de cette catégorie. **Ils sont donc présents dans nos maisons et présentent un risque potentiel.**



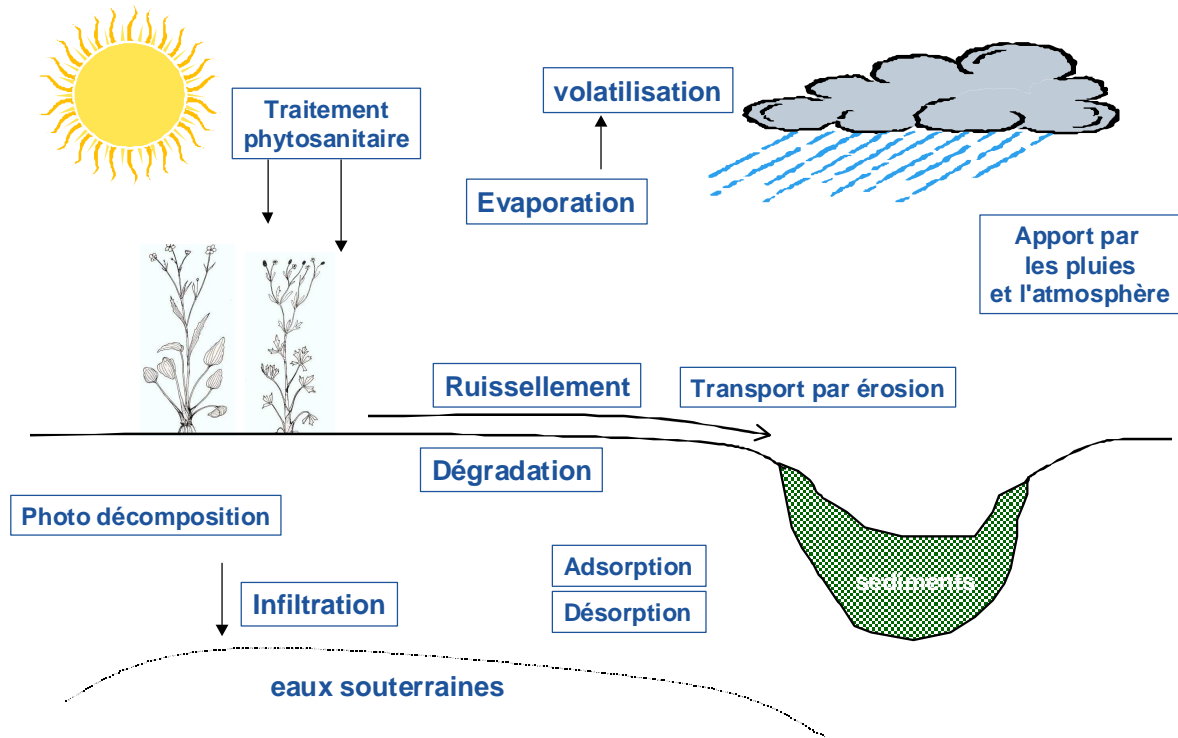
Un insecticide est un pesticide, qualifié soit de produit phytosanitaire s'il est utilisé sur du blé, soit de biocide s'il est utilisé sur du bois de charpente !

Les pesticides regroupent donc l'ensemble de ces produits, phytosanitaires et biocides, qu'ils soient d'origine naturelle (sulfate de fer...) ou de synthèse.

UNE FOIS APPLIQUÉS, QUE DEVIENNENT CES PRODUITS ?

Le schéma (Cf. page suivante) vous présente le devenir des produits phytosanitaires dans l'environnement. Lors de l'application, seule une petite partie de ce produit sera réellement active. Le reste de la quantité appliquée sera dispersée dans l'environnement.

Devenir des produits phytosanitaires dans l'environnement

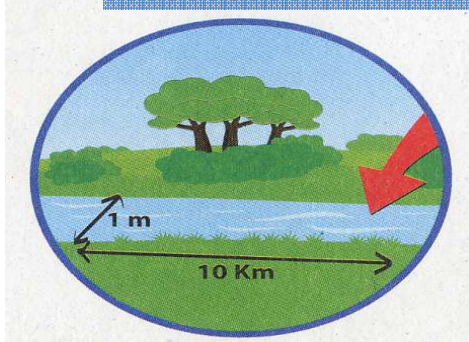


Ils peuvent occasionner deux types de pollution :

- ☛ Pollution diffuse : lors de l'application du produit, une part des quantités appliquées se dissipe dans l'air, l'eau et le sol. Ce type de pollution est dû à l'entraînement des produits dans l'atmosphère, vers les eaux de surface ou les eaux souterraines, sans qu'il y ait d'erreur de manipulation de l'utilisateur. La pollution diffuse est donc liée aux caractéristiques propres du produit, aux mécanismes de transfert, aux interactions avec le milieu...
- ☛ Pollution ponctuelle : ce type de pollution est dû à des difficultés de manipulation des produits ou à des erreurs de pratiques avant ou après le traitement, ou encore à une mauvaise gestion des emballages vides de produit... les effets de cette contamination peuvent être immédiats (mortalité de poisson, fermeture de captage d'eau...). Exemple : vidange des restes de bouillie dans la cour de l'atelier, dans les avaloirs...



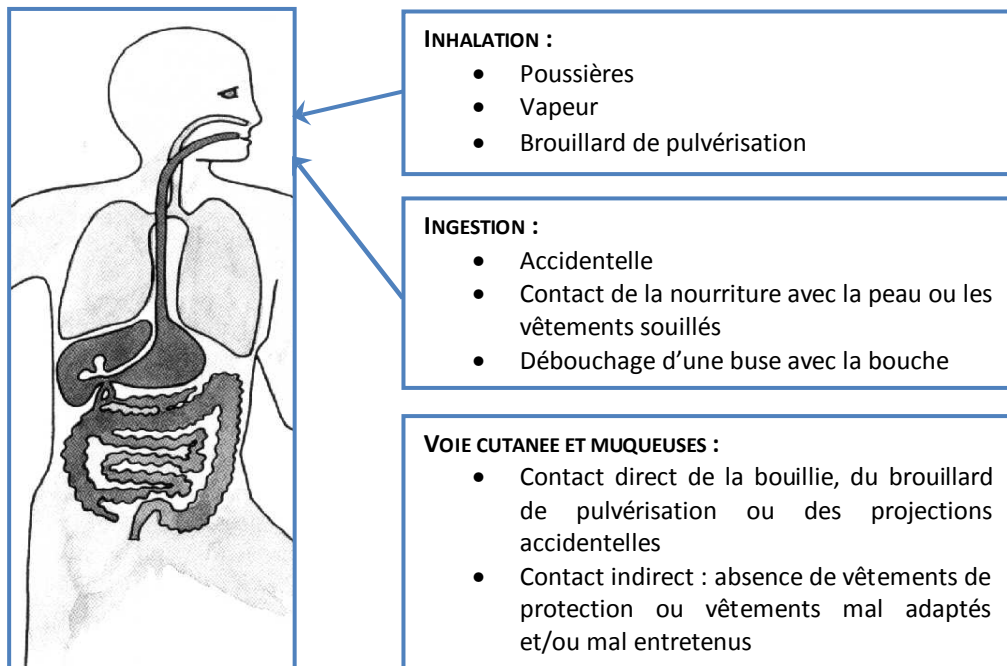
Norme de potabilité de l'eau pour les produits phytosanitaires dans les eaux destinées à la consommation humaine : **0,1 µg/l pour une substance active et 0,5 µg/l pour l'ensemble des substances**



1 seul gramme de substance active peut polluer un fossé d'1 m de large sur 10 km de long ! Cela correspond à 3ml du produit le plus utilisé en France, soit un "capuchon" de stylo !

RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE

Lors de la manipulation des produits, ceux-ci sont susceptibles de pénétrer le corps humain par différentes voies (respiratoire, cutanée et digestives), ce qui entraîne un risque pour la santé humaine. Le schéma ci-dessous présente les voies de pénétration des pesticides.



Il existe deux niveaux de toxicité liés à la manipulation des pesticides :

- ☛ Intoxication aiguë : elle est provoquée par un seul contact, une seule ingestion ou inhalation et survient rapidement. Exemples : migraines, nausées, allergies...
- ☛ Intoxication chronique : insidieuse, elle est provoquée par des ingestions, des contacts, des inhalations à faible dose mais répétée dans le temps. Exemples : effets mutagènes, cancérogènes...



N'attendez pas d'avoir des symptômes !
PROTEGEZ-VOUS !

Création / Mise à jour : Juillet 2009 - Janvier 2015

Sources bibliographiques :

- ☛ Guide technique sur les bonnes pratiques phytosanitaires en zones non agricoles - FREDON Nord Pas-de-Calais
- ☛ Rapport d'information sur les pesticides - Assemblée Nationale, Commission des Affaires économiques, de l'Environnement et du Territoire (Automne 2007)

Fiche réalisée par : La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, dans le cadre de la démarche Charte Terre saine "Votre commune sans pesticides"

Avec le concours financier de :



Reproduction autorisée, à condition de ne pas modifier et utiliser à des fins commerciales

FREDON Poitou-Charentes
2137, route de Chauvigny - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
Tél : 05.49.62.09.64 / Courriel : accueil@fredonpc.fr

